

NDRIO

New Digital
Research Infrastructure
Organization

NOIRN

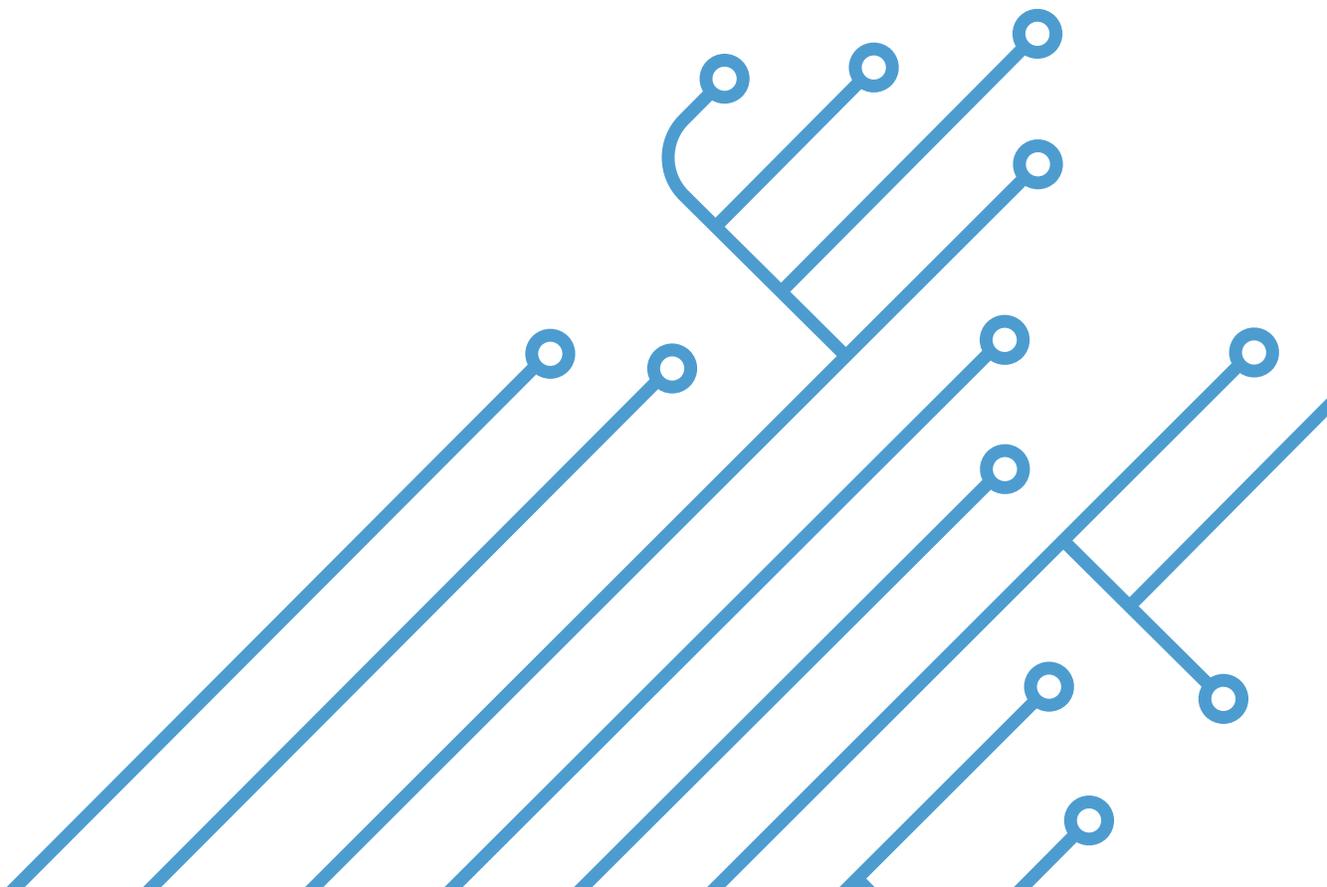
Nouvelle organisation
d'infrastructure de
recherche numérique

Rapport annuel

**11593765 Canada Association
2019-2020**

Présenté à :

Innovation, Sciences et Développement économique Canada
15 juillet 2020



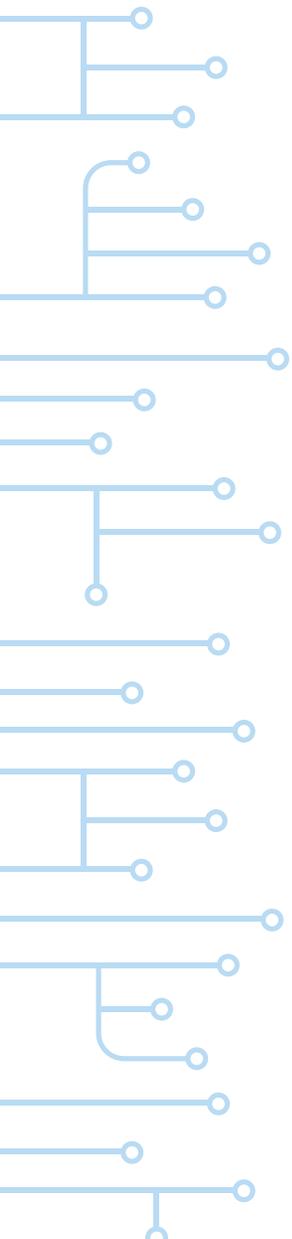


Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	2
Message du directeur général intérimaire.....	3
Résumé directif	4
États financiers vérifiés de l'exercice financier précédent	6
État du financement total de toutes sources reçu par le bénéficiaire au cours de l'exercice financier précédent, y compris toute l'aide du gouvernement, pour soutenir les activités admissibles.....	6
État du montant de la contribution affecté aux coûts admissibles au cours de l'exercice financier précédent, détaillé selon la catégorie d'activités admissibles	6
Montant du financement mobilisé auprès d'autres sources (le cas échéant) au cours de l'exercice financier précédent pour soutenir les activités et les projets admissibles.....	6
Énoncé des objectifs pour l'exercice financier précédent, comme exposé dans le plan d'entreprise pertinent, et énoncé de la mesure dans laquelle le bénéficiaire a atteint ces objectifs, ainsi que tout changement de cap ou toute divergence de l'objectif original	6
Énoncé des objectifs pour l'exercice financier en cours et l'avenir prévisible.....	8
Énoncé actualisé des politiques, des normes et des procédures en matière d'investissement.....	10
Critères de sélection des projets admissibles	10
Résumé des résultats des évaluations de programmes, d'audits de gestion ou d'évaluations des risques	10
État de rémunération fixant la rémunération totale versée à chaque employé, dirigeant et administrateur dont la rémunération au cours de l'année en question a dépassé 100 000 \$.....	11
Compte rendu du rendement et des activités entreprises pour faire progresser l'équité, la diversité et l'inclusion au cours de l'année révolue, conformément au plan d'entreprise applicable, y compris les indicateurs de rendement le cas échéant	11
Annexe 1 : Les états financiers vérifiés.....	12
Annexe 2 : État de la politique d'investissement	22
Annexe 3 : Énoncé de la stratégie d'investissement	26
Annexe 4 : Membres de la NOIRN le 31 mars 2020.....	29

Le rapport est disponible dans les deux langues officielles à EngageDRI.ca.

Message de la présidente du conseil d'administration



En tant que première présidente du conseil d'administration de la Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique (NOIRN), je souhaite féliciter le conseil d'administration provisoire, l'équipe de gestion et les intervenants de l'infrastructure de recherche numérique (IRN) de leur travail assidu et de leur énorme effort qui ont abouti aux réalisations exceptionnelles de l'organisation au cours de son premier exercice financier. Ces réalisations auraient été impossibles sans le leadership visionnaire et le soutien continu de la Stratégie nationale pour l'infrastructure de recherche numérique (IRN) du gouvernement du Canada.

Je souhaite également saisir cette occasion pour reconnaître le fait que notre travail, ainsi que le travail de nos membres et de nos intervenants, s'effectue sur le territoire traditionnel des Premières Nations, des Métis et des Inuit, qui s'étend sur l'ampleur du pays maintenant appelé le Canada.

En collaboration avec nos collègues de l'ensemble du pays, la NOIRN transformera la façon dont les données de recherche dans l'ensemble des disciplines universitaires sont organisées, gérées, stockées et utilisées. Elle aidera, ce faisant, la communauté de recherche de notre pays à accéder aux données et aux renseignements, et à les interpréter plus rapidement que jamais. La coordination et le financement des activités liées au calcul informatique de pointe pour la recherche (CIP), à la gestion des données (GD) et aux logiciels de recherche (LR) procureront des avantages énormes non seulement pour les chercheurs canadiens, mais aussi pour les chercheurs du monde entier.

La NOIRN a un mandat ambitieux, dont le fondement a été établi au cours de la première année. Le conseil d'administration nouvellement élu s'engage à être fortement mobilisé, coopératif et inclusif. Nous reconnaissons et respectons l'importance de ces principes pour la communauté de recherche canadienne. Le conseil d'administration est fermement résolu à soutenir les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), ainsi que de lutte contre le racisme, et mène ses activités dans une prise de conscience accrue du besoin d'un changement social.

Le conseil d'administration collabore étroitement avec l'équipe de gestion de la NOIRN pour réaliser le Plan d'entreprise de 2019-2020 au profit des chercheurs canadiens. Le conseil d'administration et l'équipe de gestion mettent tout en œuvre pour s'assurer que la nouvelle organisation est responsable financièrement, bien gérée, transparente et comptable envers ses nombreux intervenants.

Nous sommes fiers de nos réalisations à ce jour et nous sommes impatients de fournir à nos plus de 135 membres, lesquels comprennent les établissements postsecondaires de pointe, les hôpitaux de recherche, les instituts et les organisations établies d'IRN dans l'ensemble du Canada, les outils numériques et les services dont ils ont besoin pour mener des recherches de pointe et réaliser des percées scientifiques.

Merci et meilleurs vœux.

A handwritten signature in black ink that reads "Janet Davidson".

Janet Davidson, O.C., BScN, MHSA, LL.D (Hon)
Présidente, conseil d'administration
La Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique (NOIRN)
11593765 Canada Association

Message du directeur général intérimaire



Nous avons vécu une année incroyable, au cours de laquelle nous avons mis sur pied la Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique (NOIRN). Nous avons réalisé des progrès énormes depuis que l'organisation fut proposée en août 2019 et que l'accord de contribution fut signé en octobre 2019 avec notre bailleur de fonds fédéral, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Nous avons entamé le processus de mobilisation des chercheurs, des groupes régionaux, des établissements et des emplacements nationaux, ainsi que d'autres intervenants essentiels de l'écosystème canadien de l'infrastructure de recherche numérique (IRN). Le succès que nous avons remporté au cours de cette année est largement attribuable aux contributions et aux efforts collectifs de ces groupes essentiels. Le présent rapport annuel est organisé de façon à rendre compte de nos activités à ISDE, conformément à notre accord de contribution.

Notre équipe de gestion travaille sans relâche pendant que nous commençons à construire de nouveaux modèles intégrés de prestation de services et de financement pour l'IRN au Canada. Notre première année a été chargée et nous avons beaucoup accompli, notamment : développer et diffuser notre modèle de gouvernance et d'adhésion et nos principes directeurs, qui s'inspirent de nos consultations communautaires; établir nos règlements administratifs; et solidifier nos opérations. Nous avons présenté notre plan d'entreprise à ISDE fin janvier 2019. Notre appel d'adhésions a donné lieu à l'adhésion de 51 membres principaux et de 85 membres associés, représentant les établissements postsecondaires, les hôpitaux de recherche, les collèges et des organisations connexes dans l'ensemble du Canada. Nous avons animé notre première réunion spéciale des membres en mars, à laquelle nos membres principaux ont élu le premier conseil d'administration de l'organisation. Nous devons toutes ces réalisations à notre conseil d'administration provisoire et à notre première équipe de gestion des opérations.

Une constante est au cœur de toute cette activité : la priorité que nous accordons aux chercheurs canadiens. Notre raison d'être est la prestation des outils numériques, des services et de l'infrastructure dont les savants et les scientifiques ont besoin pour mener une recherche de pointe qui permet au Canada de faire concurrence sur la scène mondiale.

Les chercheurs constituent un élément crucial de notre planification annuelle et de la fixation de nos priorités. À ce titre, nous travaillons avec diligence pour planifier des services de transition sans interruption pour les chercheurs. Nous collaborons avec nos partenaires dans l'ensemble du pays et nous sommes axés sur une gestion de changement exceptionnelle : nous tenons à garantir la continuité du service et la satisfaction des chercheurs, et à nous assurer que les équipes qui fournissent ces services sont consultées, respectées et impliquées.

Nous entreprenons ce travail en pleine conscience des appels à un changement sociétal attendu depuis longtemps qui sont lancés dans le monde entier. La NOIRN a répondu à ces appels. Fidèle aux attentes clairement énoncées de nos bailleurs de fonds fédéraux, de nos établissements membres et de la communauté de chercheurs diversifiée que nous servons, la NOIRN est fermement résolue à adopter les pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). S'opposer, en tant que communauté, à l'injustice, nous unit comme communauté et comme pays.

Au cours de l'année à venir, sous la direction d'un conseil d'administration solide et diversifié, nous communiquerons notre évaluation des besoins, notre plan stratégique et notre plan de transition. Nous présenterons aussi notre Conseil des chercheurs. Et ce, tout en définissant et en rajustant l'architecture et la dorsale technique qui soutiennent des modèles de prestation de services et de financement en vue de faire connaître et valoir les chercheurs canadiens à l'échelle mondiale.

La NOIRN et tous ses intervenants auront une incidence importante et significative sur notre pays. Nous vivons tous ce moment historique et profiterons tous de l'avenir prometteur qui nous attend.

Cordialement,



George Ross
Directeur général intérimaire
La Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique (NOIRN)
11593765 Canada Association

Résumé directif

L'exercice financier 2019-2020 fut la première année d'exploitation pour 11593765 Canada Association (dont la dénomination publique est la Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique, ou NOIRN). Ce fut une année passionnante pour l'organisation naissante, qui a franchi de nombreux jalons :

- La constitution en société à titre d'organisme associatif à but non lucratif.
- L'approbation d'un accord de contribution avec le gouvernement du Canada, par l'entremise d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE).
- L'établissement d'un conseil d'administration provisoire et d'une équipe de gestion de démarrage, qui sont inclusifs et diversifiés.
- Un processus officiel de consultation des intervenants pour éclairer la structure d'adhésion et de gouvernance, auquel plus de 210 membres de la communauté de l'IRN ont participé.
- Le développement et la publication du modèle de gouvernance et d'adhésion, notamment les principes directeurs.
- Le lancement d'un appel de membres principaux (votants) et de membres associés (non-votants) auprès de plus de 315 établissements postsecondaires, hôpitaux de recherche, collèges et organisations connexes dans l'ensemble du Canada. Le 31 mars 2020, les membres de la NOIRN comprenaient plus de 136 organisations et établissements.
- Le recrutement et l'élection d'un premier conseil d'administration indépendant.
- La tenue de la première réunion des membres à Ottawa en mars 2020.
- L'entreprise des travaux visant à planifier la transition du programme Portage de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) d'ici le 1er octobre 2020.
- La production d'un rapport d'audit favorable des auditeurs externes, KPMG.

L'élan et la vision avant-gardiste de la NOIRN se maintiennent en 2020-2021 avec les activités prévues exposées ci-dessous, qui étaient en cours le 1er avril 2020 :

Sommaire des activités en 2020-2021

Axe 1 : Bâtir l'organisation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finaliser la gouvernance, la structure organisationnelle et le plan de RH de la NOIRN. 2. Établir le Conseil des chercheurs. 3. Exposer le plan stratégique (présentation prévue en septembre 2021), doté notamment d'une vision et d'une stratégie nationale de croissance dans les domaines du calcul informatique de pointe pour la recherche (CIP), des logiciels de recherche (LR) et de la gestion des données (GD), en fonction d'une évaluation de l'état courant et des besoins des utilisateurs. 4. Établir les fonctions financières et les services administratifs, ainsi que les processus de gestion. 5. Définir la marque et l'identité visuelle de la NOIRN et établir les mécanismes de communication.
Axe 2 : Construire de nouveaux modèles de prestation de services	<ol style="list-style-type: none"> 6. Construire de nouveaux modèles de prestation de services et de financement en collaboration avec les régions, les emplacements nationaux, et les autres partenaires de l'IRN, d'ici 2021-2022. 7. Diriger le développement et l'exécution des projets initiaux (CIP, GD, LR). 8. Préserver les ressources d'IRN au moyen d'investissements renforcés dans la cybersécurité et d'une meilleure coordination de ce domaine. 9. Élaborer un plan commun pour l'écosystème de l'IRN en collaboration avec CANARIE.
Axe 3 : Planifier les activités de transition	<ol style="list-style-type: none"> 10. Élaborer des plans de transition (ceux-ci seront achevés en 2021-2022), qui prévoient la continuité de la prestation de services et l'évaluation du personnel hautement qualifié (PHQ) existant et de l'infrastructure en place. 11. Planifier les activités de transition dans l'ensemble de l'organisation aux niveaux de la gestion et de la gouvernance. 12. Diriger l'élaboration d'une stratégie de gestion du changement et d'un plan de perfectionnement professionnel. 13. Planifier la transition de la GD — Réseau Portage de l'ABRC.
Élément de base de tous les axes : mobilisation des intervenants	<ol style="list-style-type: none"> 14. Diriger la participation des chercheurs, des partenaires et des intervenants, ainsi que la communication avec eux.

Premier conseil d'administration de la NOIRN



Deuxième rang (de gauche à droite) : Dr Sina Shahandeh, Dr Denis Thérien, Donna Bourne-Tyson, Dr Jeffrey Taylor, Dre Gail Murphy et Dre Deb Verhoeven | Premier rang (de gauche à droite) : Peter McKinnon, vice-président du conseil d'administration, Janet Davidson, présidente du conseil d'administration, et Jennifer Doyle | Absents : Dr David Barnard, Dre Alexandra King, Chris Lumb, Dr David MaGee, Jane Skoblo et Martha Whitehead

La NOIRN entreprend, avec le premier conseil d'administration établi le 11 mars 2020, le processus de recrutement d'un directeur général. L'embauche d'un directeur général est une priorité pour le conseil d'administration de la NOIRN. D'autres dirigeants seront intégrés par la suite dans les mois à venir. Entre-temps, l'équipe de gestion intérimaire actuelle de la NOIRN veillera à la continuité et à la transition des ressources. Le conseil d'administration reconnaît le rôle fondamental des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans tous ses processus et toutes ses interactions d'embauche, et s'assurera que la NOIRN respecte les droits et la dignité de tous ses employés, membres et intervenants.

La première réunion spéciale des membres de la NOIRN a eu lieu début mars, avant que la pandémie de COVID-19 s'empare et que les mesures subséquentes d'auto-isolement soient mises en vigueur. Œuvrant dans l'ensemble du pays, les dirigeants opérationnels intérimaires ont continué à faire progresser le travail de la NOIRN. Celle-ci souhaite reconnaître et remercier ses membres et la communauté de recherche qui recherchent activement des solutions en pleine crise de COVID-19.

La NOIRN est fière de ses accomplissements au cours de sa première année d'exploitation et a hâte d'entamer sa deuxième année ainsi que les années ultérieures avec ardeur, enthousiasme et anticipation de l'offre future d'IRN. Les activités que nous avons menées en 2019-2020 en tant qu'équipe collaborant avec la communauté d'IRN canadienne ont jeté les bases du soutien de l'excellence en recherche au Canada et dans le monde entier.

États financiers vérifiés de l'exercice financier précédent

Les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et ont été approuvés par le conseil d'administration de la NOIRN.

Les états financiers vérifiés préparés par KPMG sont présentés à l'annexe 1 qui commence à la page 12.

État du financement total de toutes sources reçu par le bénéficiaire au cours de l'exercice financier précédent, y compris toute l'aide du gouvernement, pour soutenir les activités admissibles

En 2019-2020, l'Association a reçu des fonds totalisant 2 135 500 \$ d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Le revenu d'intérêt sur les soldes bancaires associés au financement d'ISDE a totalisé 10 160 \$. Aucun revenu d'adhésion n'a été enregistré en 2019-2020.

État du montant de la contribution affecté aux coûts admissibles au cours de l'exercice financier précédent, détaillé selon la catégorie d'activités admissibles

L'exercice 2019-2020 fut la première année d'exploitation de l'Association. La contribution a été affectée aux activités de démarrage et l'Association a engagé des coûts admissibles totalisant 1 494 291 \$ comme suit :

Activités admissibles	Coûts admissibles
1) Direction et coordination de la gouvernance de l'écosystème de l'IRN (fonctionnement)	1 314 526 \$
2) Gestion et administration (généraux et administratifs)	179 765 \$
Total	1 494 291 \$

Avec l'accord d'ISDE, la contribution non utilisée en 2019-2020 a été reportée à 2020-2021.

Montant du financement mobilisé auprès d'autres sources (le cas échéant) au cours de l'exercice financier précédent pour soutenir les activités et les projets admissibles

L'Association n'a pas reçu de fonds d'autres sources en 2019-2020.

Énoncé des objectifs pour l'exercice financier précédent, comme exposé dans le plan d'entreprise pertinent, et énoncé de la mesure dans laquelle le bénéficiaire a atteint ces objectifs, ainsi que tout changement de cap ou toute divergence de l'objectif original

Voici les priorités sur lesquelles la nouvelle organisation s'est focalisée à compter d'août 2019 :

- Établir l'organisation
- Consulter les intervenants
- Mettre en œuvre un modèle de gouvernance et d'adhésion pour jeter les bases de l'élaboration d'une nouvelle vision et du développement de nouveaux modèles nationaux de prestation de services et de financement pour le calcul informatique de pointe pour la recherche (CIP), la gestion des données (GD) et les logiciels de recherche (LR).

Voici les objectifs de la NOIRN pour l'exercice 2019-2020 et un survol de la mesure dans laquelle la NOIRN a atteint ces objectifs :

Objectif	Détails	Mesure dans laquelle l'objectif a été atteint
Constitution en société et approbation de l'accord de contribution	11593765 Canada Association (NOIRN) a été constituée en société associative à but non lucratif en vertu d'une loi fédérale le 28 août 2019. En août 2019, la NOIRN a présenté à ISDE une proposition de financement de ses activités jusqu'en mars 2021. Cette proposition a fait l'objet d'un examen et a été incorporée dans l'accord de contribution conclu entre ISDE et la NOIRN le 31 octobre 2019.	L'objectif a été atteint.
Établissement d'un conseil d'administration provisoire et d'une équipe de gestion de démarrage, qui sont inclusifs et diversifiés	L'équipe de gestion intérimaire était en place avant l'automne 2019. La première réunion du conseil d'administration provisoire (quatre membres) a eu lieu le 19 août 2019. Le conseil d'administration provisoire et l'équipe de gestion sont diversifiés sur le plan géographique, équilibrés sur le plan du genre, et représentatifs des deux langues officielles.	L'objectif a été atteint.
Consultation de la communauté au sujet de la gouvernance et de l'adhésion	En septembre et en octobre 2019, la NOIRN a animé six réunions en personne (Vancouver, Saskatoon, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax) pour consulter la communauté au sujet du modèle de gouvernance et d'adhésion de la NOIRN. Outre les réunions en personne, cinq réunions virtuelles (dont une en français) ont eu lieu en novembre. Environ 220 membres de la communauté ont participé. La rétroaction de la communauté de l'IRN a éclairé le travail entrepris par la NOIRN pour établir le modèle de gouvernance et d'adhésion, qu'elle a diffusé à la communauté aux fins d'observations supplémentaires en décembre 2019.	L'objectif a été atteint.
État du comité consultatif	L'établissement d'un comité consultatif avait été prévu pour 2019-2020. Bien que le comité ne soit pas encore officiellement constitué, des consultations périodiques auprès de la communauté ont eu lieu, traitant d'une question à la fois. Un comité de sélection a également été établi pour examiner les administrateurs potentiels du conseil d'administration dans le cadre du processus de recrutement du premier conseil d'administration.	L'objectif est en cours.
Recrutement du premier conseil d'administration	À la suite d'un processus compétitif, le conseil d'administration provisoire a retenu les services de l'entreprise de recrutement de cadres Odgers Berndtson pour soutenir le processus de recrutement des membres du premier conseil d'administration. Le conseil a été élu par les membres de la NOIRN le 11 mars 2020. Il fait état de la diversité géographique et linguistique du pays, ainsi que de la complexité de l'écosystème de l'IRN. La moitié des administrateurs, dont la présidente, sont indépendants. (Un administrateur indépendant est défini comme administrateur n'ayant aucune relation importante avec l'organisation.)	L'objectif a été atteint.
Appel d'adhésions	Comme il est exposé dans le modèle de gouvernance et d'adhésion, il y a deux catégories de membres : les membres principaux (votants) et les membres associés (non-votants). Le 31 mars 2020, la NOIRN comptait 51 membres principaux et 85 membres associés. Les organisations membres comprennent les établissements postsecondaires, les hôpitaux de recherche, les collèges et les organisations connexes dans l'ensemble du Canada. Le recrutement de membres se poursuit en 2020-2021. Une liste complète des membres actuels de la NOIRN est exposée à l'annexe 4 à la page 29.	L'objectif a été atteint. Les efforts fournis pour recruter et conserver les membres se poursuivent.
Première réunion des membres	La NOIRN a tenu sa première réunion spéciale des membres à Ottawa les 10 et 11 mars 2020. Cinquante-sept membres ont assisté à la réunion en personne, tandis que 38 ont participé par voie virtuelle. Quarante-neuf pour cent des membres principaux ont élu le premier conseil d'administration.	L'objectif a été atteint.

Énoncé des objectifs pour l'exercice financier en cours et l'avenir prévisible

Le travail entrepris au cours de la deuxième année d'exploitation (2020-2021) visera à **1) poursuivre la mise sur pied de la nouvelle organisation, 2) construire de nouveaux modèles de prestation de services et de financement et 3) planifier les activités de transition**. La mobilisation des intervenants est au cœur de ces objectifs. Les intervenants comprennent avant tout la communauté de recherche, les partenaires de l'écosystème et la communauté de l'IRN.

Voici les critères de succès pour la NOIRN dans les années à venir :

- Montrer que la NOIRN est bien régie, est bien dirigée et est comptable, en veillant à clairement délimiter les rôles parmi les diverses organisations.
- Assurer l'accès à un financement fédéral et provincial stable au moyen de nouveaux modèles qui sont prévisibles et qui tiennent compte des services nationaux.
- Assurer la transition des services sans interruption pour les chercheurs.
- Faciliter le soutien d'une gamme complète de services de recherche. Cela comprend le renforcement de la capacité d'innovation et d'expérimentation du système relativement à la prestation de services.
- Obtenir la satisfaction des membres.
- Conserver le personnel hautement qualifié, créer de nouvelles possibilités de développement de compétences et de perfectionnement professionnel, créer de nouvelles possibilités de travail innovant et assurer la prévisibilité des rôles et des besoins.
- Rehausser la réputation internationale du Canada dans l'espace d'IRN et de recherche universitaire.

Le tableau ci-dessous présente plus de détails sur nos objectifs pour 2020-2021.

Axe 1 : Bâtir l'organisation

1. Finaliser la gouvernance, la structure organisationnelle et le plan de RH de la NOIRN

- Intégrer le premier conseil d'administration.
- Établir les règlements administratifs, la structure des comités et les politiques de soutien.
- Établir le Conseil des chercheurs.
- Recruter le directeur général et l'équipe de dirigeants.
- Entreprendre un travail de développement organisationnel qui envisage la croissance de la prestation des services.

2. Établir le Conseil des chercheurs

- Prévoir un Conseil des chercheurs qui est multidisciplinaire (sciences sociales et sciences humaines comprises), qui fait état de la diversité des établissements de recherche dans l'ensemble du pays, qui est représentatif de la communauté des chercheurs à diverses étapes de leur carrière, et qui présente une composition diversifiée et inclusive.
- Prévoir des liens appropriés entre le Conseil des chercheurs et le conseil d'administration.

3. Exposer le plan stratégique (présentation prévue en septembre 2021), doté notamment d'une vision et d'une stratégie nationale de croissance dans les domaines du CIP, des LR et de la GD, en fonction d'une évaluation de l'état courant et des besoins des utilisateurs, ainsi que de nouveaux modèles de prestation de services et de financement

- Entreprendre une évaluation des besoins sous l'orientation du Conseil des chercheurs.
- Élaborer un exposé de principe national sur les LR qui incorpore les commentaires de la communauté.
- Actualiser les feuilles de route du CIP et de la GD.

4. Établir les fonctions financières et les services administratifs, ainsi que les processus de gestion d'arrière-plan

5. Définir la marque de la NOIRN et établir les mécanismes de communication

Axe 2 : Construire de nouveaux modèles de prestation de services et de financement

6. Construire de nouveaux modèles de prestation de services et de financement en collaboration avec les régions, les emplacements nationaux, et les autres partenaires de l'IRN.	<ul style="list-style-type: none">• Travailler avec les emplacements nationaux, les groupes régionaux et les autres établissements impliqués dans la prestation de services aux chercheurs afin de définir l'état futur de la prestation de services et les modalités de financement des activités.
7. Diriger le développement et l'exécution des projets initiaux (CIP, GD, LR)	<ul style="list-style-type: none">• Mobiliser la communauté pour exposer les besoins en matière de projets initiaux.
8. Préserver les ressources d'IRN au moyen d'investissements renforcés dans la cybersécurité et d'une meilleure coordination de ce domaine	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer un cadre de la cybersécurité en consultation avec la communauté.• Collaborer avec d'autres organisations pour établir une vision nationale durable de la cybersécurité.
9. Élaborer un plan commun pour l'écosystème de l'IRN en collaboration avec CANARIE	

Axe 3 : Planifier les activités de transition

10. Élaborer des plans de transition qui prévoient la continuité de la prestation de services et l'évaluation du PHQ existant et de l'infrastructure en place	<ul style="list-style-type: none">• Commencer à planifier la transition des activités liées au CIP avec la Fédération Calcul Canada.• Commencer à planifier la transition de Données de recherche Canada (DRC), de la gestion des données de recherche (GDR) et des logiciels de recherche (LR) avec CANARIE.
11. Coordonner les activités de transition dans l'ensemble de l'organisation aux niveaux de la gestion et de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Établir une gouvernance commune de transition et de planification entre la NOIRN et Calcul Canada, et entre la NOIRN et CANARIE.
12. Diriger l'élaboration d'une stratégie de gestion du changement et d'un plan de perfectionnement professionnel	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer une stratégie pour soutenir les membres de la NOIRN et le personnel hautement qualifié (PHQ) pendant la transition.
13. Achever la transition de la GD – Réseau Portage de l'ABRC	

Élément de base de tous les axes : Mobilisation des intervenants

14. Diriger la mobilisation des intervenants, ainsi que la communication avec eux	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et mettre en œuvre une stratégie à canaux multiples.• Participer aux associations nationales et internationales pertinentes.
---	--

Objectifs pour 2020-2021 : échéancier de réalisation

Première réunion des membres	Mars 2020
Élection du premier conseil d'administration	Mars 2020
Établissement du Conseil des chercheurs	Septembre 2020
Établissement des règlements administratifs, de la structure des comités et des politiques auxiliaires	Septembre 2020
Recrutement du directeur général	Septembre/octobre 2020
Développement et exécution des projets initiaux	À compter d'octobre 2020
Achèvement de l'intégration du réseau Portage de l'ABRC	Octobre 2020
Stratégie de gestion du changement et plan de perfectionnement professionnel	Décembre 2020
Fonctions financières, services administratifs et processus de gestion d'arrière-plan	Décembre 2020
Modèle de gestion de programme	Décembre 2020
Plan de transition opérationnelle – CANARIE	Janvier 2021
Plan commun (avec CANARIE) de l'écosystème de l'IRN	Janvier 2021
Plan de transition opérationnelle — Calcul Canada	Avril 2021
Définition de la dénomination sociale et de l'identité de marque de l'organisation	Avril 2021
Mise en œuvre du plan stratégique de 2021-2024	Septembre 2021
Cadre de cybersécurité	Mars 2022

Énoncé actualisé des politiques, des normes et des procédures en matière d'investissement

La politique d'investissement a été approuvée par le conseil d'administration à sa première réunion le 12 mars 2020. La politique d'investissement est exposée à l'annexe 2 à la page 22.

La stratégie d'investissement a été mise à jour et approuvée par le conseil d'administration à sa réunion du 25 juin 2020. La Stratégie d'investissement approuvée fait état d'un nombre minimal de changements administratifs (p. ex., des changements touchant l'adhésion et la fréquence des réunions ont été ajoutés au mandat). La stratégie d'investissement est exposée à l'annexe 3 à la page 26.

Critères de sélection des projets admissibles

La NOIRN n'a pas eu de projets admissibles au cours de l'exercice financier actuel.

Résumé des résultats des évaluations de programmes, d'audits de gestion ou d'évaluations des risques

La NOIRN n'a pas d'évaluations de programmes, d'audits de gestion ou d'évaluations des risques à consigner pour cet exercice financier. Un cadre d'évaluations futures sera présenté en décembre 2020.

État de rémunération fixant la rémunération totale versée à chaque employé, dirigeant et administrateur dont la rémunération au cours de l'année en question a dépassé 100 000 \$

L'Association n'a pas compté d'employés à temps plein jusqu'au 31 mars 2020. Le soutien du conseil d'administration a été assuré par un personnel intérimaire, dont les postes sont censés devenir des postes à temps plein au cours de l'exercice financier 2020-2021. Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2020, les postes suivants ont touché une rémunération supérieure à 100 000 \$ (honoraires, indemnités ou autres avantages compris) :

Poste	Fourchette de rémunération
Directeur général intérimaire	100 000 \$ - 150 000 \$
Directeur, Planification, gouvernance et recrutement de membres	100 000 \$ - 120 000 \$

Conformément à bon nombre d'autres conseils d'administration nationaux dans ce secteur, tous les rôles au sein du conseil d'administration de la NOIRN sont exercés de façon volontaire. Les frais de voyage prévoient le remboursement des frais raisonnables engagés dans le cadre de l'exercice des fonctions d'administrateur ou de participation aux réunions de la NOIRN.

Compte rendu du rendement et des activités entreprises pour faire progresser l'équité, la diversité et l'inclusion au cours de l'année révolue, conformément au plan d'entreprise applicable, y compris les indicateurs de rendement le cas échéant

La NOIRN est résolue à s'assurer qu'elle est inclusive et représentative de la diversité de la société canadienne dans l'adoption des services qu'elle fournit, les programmes qu'elle gère, sa mobilisation des intervenants et sa propre organisation. Maintenant plus que jamais, alors que nous adoptons le mouvement sociétal mondial concernant les relations raciales, nous sommes fortement conscients de l'importance cruciale de nos efforts pour instaurer activement les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Outre les facteurs liés au genre, à la langue et à la géographie, nous mettons toujours tout en œuvre pour être inclusifs vis-à-vis des Autochtones, des personnes handicapées, des membres de minorités visibles, des membres de groupes racialisés, et des membres des communautés LGBTQ2+.

Le processus de recrutement du premier conseil d'administration de la NOIRN fait état des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) ayant donné lieu à un conseil d'administration qui tient compte de la diversité des genres, de la diversité géographique et de la diversité linguistique du pays.

Un cadre stratégique d'EDI de haut niveau est actuellement en voie d'élaboration aux fins d'approbation par le conseil d'administration à l'automne 2020. Le modèle de gouvernance et le plan stratégique de la NOIRN, qui sont en cours de développement, reposeront sur les principes d'EDI, qui éclaireront aussi le processus de recrutement des membres du Conseil des chercheurs, du directeur général et d'autres postes.

Annexe 1

États financiers de
11593765 CANADA ASSOCIATION
Et le rapport des auditeurs indépendants
Exercice clos le 31 mars 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du 11593765 Canada Association

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2020;
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

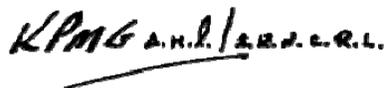
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 25 juin 2020

11593765 CANADA ASSOCIATION

État de la situation financière

Au 31 mars 2020

	2020
Actif	
Actif à court terme	
Encaisse	841 229 \$
TVH à recevoir	96 495
Charges payées d'avance	25 024
	<hr/> 962 748 \$
Passif et actif net	
Passif à court terme	
Créditeurs et charges à payer	311 379 \$
Financement reporté	641 209
	<hr/> 952 588
Actif net	10 160
	<hr/> 962 748 \$

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,





11593765 CANADA ASSOCIATION

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2020

	2020
Produits	
Financement du Innovation, Sciences et Développement économique Canada /ISDE	1 494 291 \$
Revenu d'intérêts	10 160
	<u>1 504 451</u>
Charges	
Fonctionnement	
Transports et communications	157 725
Services	1 156 801
	<u>1 314 526</u>
Généraux et administratifs	
Transports et communications	1 417
Services	178 348
	<u>179 765</u>
	<u>1 494 291</u>
Excédent des produits sur les charges, dit actif net, à la fin de l'exercice	<u>10 160 \$</u>

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

11593765 CANADA ASSOCIATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020

	2020
Provenance (utilisation) de fonds liés aux activités suivantes	
Activités d'exploitation	
Excédent des produits sur les charges	10 160 \$
Variation net du fonds de roulement hors trésorerie	
TVH à recevoir	(96 495)
Charges payées d'avance	(25 024)
Créditeurs et charges à payer	311 379
Financement reporté	641 209
Augmentation de l'encaisse, dit l'encaisse, à la fin de l'exercice	841 229 \$

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

11593765 CANADA ASSOCIATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

11593765 Canada Association (l'« Association ») est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la loi fédérale le 28 août 2019 à titre d'organisme membre aux termes d'une entente entre Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et l'Association.

L'Association a pour mandat de jouer un rôle essentiel en aidant à faire progresser l'établissement d'un écosystème d'infrastructure de recherche numérique axé sur le chercheur, responsable, adaptables, stratégique et durable pour les chercheurs canadiens.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et ils tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) Mode de présentation:

L'association utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports s'appliquant aux organismes sans but lucratif.

b) Constatation des produits

Les apports et les fonds affectés au mandat de l'Association sont comptabilisés à titre de fonds reportés et constatés à titre de produits au moment où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

c) Charges

Dans l'état des résultats, l'Association classe ses charges par fonction. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et selon la fonction à laquelle elles se rattachent directement.

d) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, lesquelles exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers comprennent la recouvrabilité des débiteurs, les apports reportés et le montant de certaines charges à payer au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

11593765 CANADA ASSOCIATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

2. Financement reporté

L'Association a reçu d'ISDE les fonds suivants :

	2020
Solde au début de l'exercice	– \$
Contributions reçues	2 135 500
Constatés à titre de produits	(1 494 291)
Solde à la fin de l'exercice	641 209 \$

3. Accord de contribution

L'accord de contribution entre l'Association et ISDE a été conclu le 31 octobre 2019 et vise à financer les activités de l'Association. L'entente prendra fin le 31 mars 2021, mais sous réserve des conditions qui y sont énoncées, elle pourra être prolongée jusqu'au 31 mars 2024.

4. Risques financiers

Les instruments financiers de l'Association comprennent la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement à l'encaisse et aux débiteurs. L'Association tient ses comptes en espèces auprès des banques à charte fédérales qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

L'Association évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune provision pour créances douteuses.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne puisse pas remplir toutes ses obligations en matière de sorties de trésorerie quand celles-ci arriveront à échéance. L'Association atténue ce risque en surveillant ses activités de trésorerie et les sorties prévues au moyen d'un budget exhaustif et en tenant ses comptes créditeurs à jour tout au long de l'année. L'Association surveille continuellement ses flux de trésorerie afin de maintenir ses liquidités pour les exercices à venir.

11593765 CANADA ASSOCIATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

4. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés.

i) Risque de change

Le risque de change désigne certains actifs qui sont exposés aux fluctuations des devises. L'Association n'estime pas être exposée de façon importante au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Association n'estime pas être exposée de façon importante au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant des variations des marchés boursiers. L'Association n'estime pas être exposée à l'autre risque de prix.

5. Impact de la pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques. Cette pandémie a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux.

a) Opérations de l'exercice en cours

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, il n'y a eu aucune incidence financière importante sur l'Association.

b) Événements subséquents liés à la COVID-19

Les états financiers doivent être ajustés lorsque des événements survenus entre la date des états financiers et la date du rapport des auditeurs fournissent un supplément d'information suffisant à l'égard de situations qui existaient en fin d'exercice. Après avoir évalué les répercussions financières, la direction a jugé inutile pour l'heure d'apporter d'autres ajustements aux états financiers.

À l'heure actuelle, la durée et l'ampleur ultimes des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités et la situation financière de l'Association demeurent inconnues. Ces répercussions pourraient inclure une diminution des flux de trésorerie et une variation de l'actif ou le passif. Il n'est pas possible pour l'heure d'effectuer une estimation des effets financiers.

Annexe 2

11593765 CANADA ASSOCIATION

État de la politique d'investissement

Janvier 2020

Énoncé de la politique d'investissement

But

Le présent document a pour objet d'établir la politique d'investissement la mieux adaptée aux besoins et aux objectifs du portefeuille de placements de 11593765 Canada Association (l'Association). Le présent document vise tout particulièrement à respecter les dispositions du paragraphe 5.6.6 (Énoncé de la politique d'investissement) de l'accord de contribution conclu entre l'Association et Sa Majesté la Reine aux droits du Canada.

Tous les aspects de la présente politique sont régis par le principe de la gestion prudente (consulter le paragraphe 5.6.3 de l'accord de contribution) et l'objectif principal des décisions d'investissement sera la préservation du capital afin de satisfaire aux exigences futures en matière de sortie de fonds.

Politique d'investissement

(1) Objectifs et attentes de rendement à long terme :

Le portefeuille a un double objectif à long terme : (a) procurer, au besoin, les fonds nécessaires aux dépenses de l'Association et (b) maximiser le revenu des placements acquis par l'Association, dans le contexte de la stratégie d'investissement et de la politique d'investissement adoptées par l'Association.

(2) Notation des titres :

La note réputée (la note) des titres admissibles sera fixée au moment de leur acquisition par l'Association

S'il y a lieu, « l'émetteur » mentionné inclura l'organisme qui délivre la garantie inconditionnelle.

Pour les besoins de la politique d'investissement, la catégorie de cotation des titres s'appuiera sur la notation d'au moins deux des quatre agences de notation suivantes : Dominion Bond Rating Service (DBRS), Standard and Poor's (S&P) Rating Services, Moody's Investors Service et Fitch Rating Ltd.

Papier commercial et autres placements à court terme :

Pour être coté « AAA », le titre cumulera au moins deux des notes suivantes, lorsqu'elles existent :

- (i) R-1 (élevée) de DBRS,
- (ii) A-1+ de S&P et les obligations de l'émetteur sont cotées « AAA » par S&P,
- (iii) P-1 de Moody's et les obligations de l'émetteur sont cotées « Aaa » par Moody's, ou
- (iv) F-1+ de Fitch et les obligations de l'émetteur sont cotées « AAA » par Fitch.

Pour être coté « AA », le titre cumulera au moins deux des notes suivantes, lorsqu'elles existent :

- (i) R-1 (moyenne) de DBRS,
- (ii) A-1+ de S&P,
- (iii) F-1+ de Fitch, ou
- (iv) P-1 de Moody's et les obligations de l'émetteur sont cotées « Aa » par Moody's.

Obligations et autres placements à long terme :

Pour être coté « AAA », le titre cumulera au moins deux des notes suivantes :

- (i) AAA de DBRS,
- (ii) AAA de S&P,
- (iii) AAA de Moody's, ou
- (iv) AAA de Fitch.

Pour être coté « AA », le titre cumulera au moins deux des notes suivantes :

- (i) AA de DBRS,
- (ii) AA de S&P,
- (iii) AA de Moody's, ou
- (iv) AA de Fitch.

(3) Politique de diversification du portefeuille de placements, y compris les limites quantitatives imposées aux placements :

Tout au long de la vie du portefeuille de l'Association, les placements de l'Association dans les titres **d'un émetteur quelconque (ou de deux ou plus de ses sociétés affiliées)** ne dépasseront pas le maximum de la valeur marchande cumulative indiqué pour la note correspondante du titre.

Note du titre	AA	AAA
Titres du gouvernement	aucune limite	aucune limite
Commission de financement provinciale/municipale	10 % du portefeuille	10 % du portefeuille
Titres municipaux	10 % du portefeuille	10 % du portefeuille
Autres titres admissibles	10 % du portefeuille	10 % du portefeuille

Tout au long de la vie du portefeuille de l'Association, les placements de l'Association dans les titres **d'une catégorie de cotation quelconque** ne dépasseront pas le maximum de la valeur marchande cumulative indiqué pour la note en question, à savoir :

Note du titre	AA	AAA
Titres du gouvernement*	30 % du portefeuille	aucune limite
(le portefeuille inclura au moins 10 % de titres du gouvernement)		
Commission de financement provinciale/municipale	70 % du portefeuille**	même 70 %
Titres municipaux	70 % du portefeuille**	même 70 %
Autres titres admissibles	70 % du portefeuille**	80 % du portefeuille

* Pour plus de certitude, l'expression « Titres du gouvernement » désigne tous les titres émis ou garantis par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial, ou comportant l'engagement de courtoisie internationale réciproque de ceux-ci.

** La contrainte de 70 % s'applique à l'ensemble des titres « AAA ».

(4) Stratégie de répartition des actifs :

Le portefeuille contiendra en tout temps des titres admissibles (voir la partie [5] ci-dessous).

(5) Titres de placement et activités boursières autorisées :

L'Association investira ses fonds dans des titres admissibles, c'est-à-dire des certificats de dépôt bancaires, des acceptations bancaires, des bons du Trésor, du papier commercial et d'autres titres, obligations et billets à ordre à court terme émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les municipalités et les sociétés, des dépôts en espèces dans les banques figurant à l'annexe I de la Loi sur les banques, des certificats d'investissement garanti, et d'autres instruments à taux fixe qui sont entièrement garantis par le gouvernement du Canada. Par souci de plus de certitude, l'Association n'investira pas dans les instruments dérivés, les échanges, les options ou les contrats à terme.

Les titres acquis seront cotés à tout le moins « AA ».

Tous les titres seront libellés en dollars canadiens.

Les conseillers en placement et les gestionnaires de portefeuille détiennent le pouvoir de recommander et d'exécuter toutes les opérations boursières au nom de l'Association. Ils aviseront l'Association de ces opérations et lui fourniront tous les détails de la confirmation de ces opérations.

Le Comité de placement du conseil d'administration sera informé des détails des transactions par télécopieur ou par courriel la semaine au cours de laquelle les transactions sont autorisées, ou dans les plus brefs délais possible par la suite.

(6) Titres de placement et activités boursières interdits :

Les placements interdits comprennent tous les placements qui ne sont pas autorisés par la présente politique.

(7) Politique sur la liquidité et l'échéance des titres :

- A. Les échéances et les conditions des placements correspondront au profil des sorties de fonds prévues de l'Association. Si on ignore le moment auquel les sorties de fonds auront lieu, les fonds seront investis dans des titres arrivant à échéance dans un an ou moins.
- B. Au cas où une sortie de fonds ou une série de sorties de fonds imprévues par l'Association réduiraient la valeur marchande totale du portefeuille, l'Association prendra immédiatement les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de diversification du portefeuille (se reporter à [3] ci-dessus) dans les 60 jours après la date à laquelle la situation de non-conformité aux exigences survient. L'Association ne pourra en aucun cas rester plus de 90 jours consécutifs dans l'incapacité de se conformer aux exigences énoncées à la partie 3.

(8) Politiques de gestion des risques :

Le portefeuille de placements de l'Association a pour objet d'accumuler un revenu de placement jusqu'à ce que l'Association a besoin des fonds pour réaliser ses objectifs. Par conséquent, les risques principaux sont liés à la liquidité des titres et à la préservation du capital. Ces deux risques, ainsi que les mesures adoptées pour les gérer, sont spécifiquement abordés dans l'énoncé de la politique d'investissement et l'énoncé de la stratégie d'investissement de l'Association. Outre les contraintes qu'imposent les présents documents, certains processus ont été instaurés pour garantir une gestion plus approfondie de ces risques.

- Chaque mois, le conseiller en placements/le gestionnaire de portefeuille reçoit un rapport de la direction de l'Association lui indiquant les besoins prochains de trésorerie à court terme. Le conseiller/gestionnaire compare ces besoins à la liste de placements parvenant à échéance et prend des mesures correctives, le cas échéant.
- Tous les ans, le conseiller en placements/le gestionnaire de portefeuille reçoit les prévisions à long terme des besoins de liquidité de l'Association. Le conseiller/gestionnaire compare ces prévisions à la liste des placements à long terme parvenant à échéance. Après cette comparaison, le conseiller/gestionnaire prend des mesures correctives, le cas échéant. À noter que ces mesures peuvent s'étaler sur une période prolongée.
- Tous les trimestres, le conseiller en placements/le gestionnaire de portefeuille examine la notation de tous les avoirs, dans le but d'avertir rapidement l'Association si un problème se profile au niveau du capital.
- Tous les trimestres (ou plus souvent, s'il y a lieu), le conseiller en placements/le gestionnaire de portefeuille rend compte au Comité de placement de toutes questions liées au portefeuille. Il peut s'agir de difficultés concernant le respect des directives de diversification ou d'une situation susceptible de mettre le capital en péril, avec les mesures correctives recommandées.

(9) Politique sur le prêt d'espèces ou de titres et sur l'emprunt :

Le prêt d'espèces ou de titres est interdit.

L'emprunt d'argent, l'émission de titres de créances ou de titres, la garantie des dettes ou d'autres obligations d'une personne, d'un débiteur hypothécaire ou d'une autre entité, le nantissement de la totalité ou d'une partie quelconque des fonds reçus, comme il est exposé dans l'accord de contribution, à titre de garantie de paiement versé à un autre créancier, ou la prise de toute autre mesure qui grèverait d'une charge les fonds reçus comme il est exposé dans l'accord de contribution, sont autant d'actions qui sont interdites.

(10) Évaluation du rendement et surveillance :

Le rendement sera évalué en premier lieu en fonction de l'objectif principal de préservation des placements, et en deuxième lieu en fonction de la capacité du portefeuille d'investissements à disposer de fonds pour satisfaire aux exigences en matière de dépenses. Après ces considérations viendra le rendement des placements proprement dits. On évaluera ce rendement en permanence en rendant compte des nouveaux placements et des réinvestissements d'après la courbe de rendement du Canada (le rendement des obligations de référence du gouvernement canadien de même durée). On accordera moins d'attention aux comparaisons annuelles avec le rendement d'autres gestionnaires d'obligations, à moins qu'ils ne soient assujettis à des contraintes analogues.

(11) Examen :

Le présent énoncé de la politique d'investissement fera l'objet à tout le moins d'un examen annuel.

Annexe 3

11593765 CANADA ASSOCIATION

Énoncé de la stratégie d'investissement

Juin 2020

Énoncé de la stratégie d'investissement

But

Le présent document a pour objet d'établir la stratégie la mieux adaptée aux besoins et aux objectifs du portefeuille de placements de 11593765 Canada Association (l'Association). Le document vise tout particulièrement à respecter les dispositions de l'article 5.6.6 (b) de l'accord ou des accords de contribution conclus entre l'Association et Sa Majesté la Reine aux droits du Canada.

Stratégie

La stratégie d'investissement de l'Association est particulièrement adaptée aux contraintes en matière de durée et de qualité imposées par l'énoncé de la politique d'investissement. Bien qu'elles soient jugées pertinentes et nécessaires pour répondre aux objectifs généraux de l'Association, ces contraintes empêchent d'ajouter une valeur au moyen d'une gestion active de portefeuille. Cette conclusion découle de la rigueur des contraintes, laquelle ne permet pas suffisamment de marge de manœuvre pour que la gestion active de portefeuille soit efficace.

Ainsi, plutôt que d'être axée sur une gestion active de portefeuille, la stratégie adoptée par l'Association est une stratégie d'achat à long terme, reposant sur le cadre suivant :

- Les échéances des placements correspondront, dans la mesure du possible, aux besoins prévus de trésorerie de l'Association.
- Les limites quantitatives imposées aux avoirs investis assureront une ample liquidité structurale pour répondre aux besoins de l'Association. Il est donc pertinent de détenir des placements approuvés de type moins liquide. La valeur ajoutée découlera du mouvement hors de la « courbe de liquidité » quand c'est possible.
- L'Association détiendra en tout temps des placements jugés admissibles en vertu de l'énoncé de la politique d'investissement. Pour plus de clarté, l'admissibilité des placements sera déterminée à l'achat. L'Association ne sera pas obligée de se défaire de titres qui deviennent inadmissibles après la date d'achat, mais privilégiera (sous réserve de la conjoncture du marché) la disposition de ces titres si elle doit liquider des éléments d'actif. (Voir la politique sur la liquidité [section 7] dans l'énoncé de la politique d'investissement.)

Compétence

Le Comité de placement doit :

- Établir l'énoncé de la politique d'investissement aux fins d'approbation par le conseil d'administration.
- Recommander au conseil d'administration, aux fins d'approbation, la nomination d'un ou de plusieurs conseillers en placements externes et indépendants, chargés de fournir des conseils en matière de placement. Le comité peut également recommander au conseil d'administration la nomination d'un ou de plusieurs gestionnaires de portefeuille professionnels pour investir le montant d'une manière conforme à l'énoncé approuvé de politique d'investissement approuvée et à l'énoncé approuvé de stratégie d'investissement.
- Vérifier la conformité à l'article 5.6.8 de l'accord de contribution traitant des conflits d'intérêts, en ce qui a trait au conseiller en placements/gestionnaire de portefeuille.
- S'assurer que les fonds sont investis uniquement dans des placements ou des titres respectant les dispositions de l'énoncé de la politique d'investissement.
- S'assurer que le conseil d'administration est régulièrement tenu au courant de tous les risques financiers importants auxquels l'Association fait face, ainsi que des conséquences d'importantes pertes potentielles du placement de la totalité ou d'une partie du montant.
- Rendre compte au conseil d'administration de l'état, du fonctionnement et du rendement annuel du portefeuille de placements.
- S'assurer que des procédures de protection pertinentes sont en place pour tous les instruments de placement.

Composition du comité

Le comité se compose d'un minimum de cinq membres, qui sont tous membres du conseil d'administration, indépendants de la gestion de l'association et compétents en matière financière. À tout le moins un des membres doit posséder des antécédents comptables ou une expérience connexe de la gestion des finances. Le président du conseil d'administration est membre d'office non-votant du comité.

Le conseil d'administration nomme un des membres du comité au poste de président du comité.

Les membres du comité sont nommés pour une période d'un an, laquelle peut être renouvelée.

Réunions, calendrier et fréquence des réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois l'an. Le comité peut décider de tenir des réunions supplémentaires s'il le juge nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités avec efficacité. Les réunions peuvent se tenir en tout temps et en tout lieu selon la détermination des membres, pourvu que tous les membres du comité reçoivent un avis de ces réunions. Les réunions peuvent se dérouler par téléconférence ou vidéoconférence, pourvu que les membres disposent d'un moyen de voter. Les membres qui ne sont pas en mesure de participer en personne peuvent participer par téléconférence ou par téléphone à une réunion qui est tenue en personne.

Le quorum est constitué par une majorité des membres du comité aux fins de délibération des questions à une réunion dudit comité, et toute mesure prise par une majorité des membres du comité présents à une réunion où le quorum est atteint constituera une mesure prise par le comité. Le président, ou en son absence un des administrateurs présidera toutes les réunions du comité.

En tant que membre d'office du comité, le président du conseil d'administration exerce un droit de vote aux réunions du comité auxquelles il assiste. La présence du président du conseil d'administration n'est pas comptée pour déterminer si le quorum est atteint à une réunion.

Si le résultat d'un vote est nul, le président du comité a la voix prépondérante.

À chaque réunion, les membres du comité peuvent se réunir à huis clos; les seuls participants admis à ces séances sont les membres du comité.

Le procès-verbal des réunions sera mis à la disposition du conseil d'administration.

Examen

Le présent document fera l'objet d'un examen et d'une mise à jour (au besoin) à tout le moins, tous les ans.

Annexe 4

**Membres principaux et membres associés de la NOIRN
le 31 mars 2020**

Membres principaux

Athabasca University
Baycrest
Bow Valley College
Centre de toxicomanie et de santé mentale
CHU Sainte-Justine
Collège militaire royal du Canada
École de technologie supérieure (ÉTS)
HEC Montréal
Hospital for Sick Children
Institut de la technologie de la Colombie-Britannique (BCIT)
Institut universitaire de technologie de l'Ontario
Réseau universitaire de santé
Sunnybrook Research Institute
Unity Health Toronto
Université Brock
Université Carleton
Université Concordia
Université d'Athabasca
Université d'Ottawa
Université Dalhousie
Université de Calgary
Université de Guelph
Université de l'Alberta
Université de l'Île-du-Prince-Édouard
Université de la Colombie-Britannique
Université de la Saskatchewan
Université de Montréal
Université de Regina
Université de Sherbrooke
Université de Toronto
Université de Victoria
Université de Waterloo
Université de Windsor
Université du Manitoba
Université du Nord de la Colombie-Britannique
Université du Nouveau-Brunswick
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
Université Lakehead
Université Laval
Université McGill
Université McMaster
Université Memorial de Terre-Neuve
Université polytechnique Kwantlen
Université Queen's
Université Ryerson
Université Saint Mary's
Université Simon Fraser
Université St. Francis Xavier
Université TÉLUQ
Université Western
Université Wilfrid Laurier
Université York

Membres associés

Acadia University
ACENET
ACORN Nouvelle-Écosse
Amii (Alberta Machine Intelligence Institute)
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)
Aurora College
BCNET
Calcul Canada
Calcul Ontario
Calcul Québec
Cambrian College of Applied Arts and Technology
Canadore College
CANARIE
Centre canadien de données astronomiques
Centre de documentation collégiale
Collège Yukon
Concordia University of Edmonton
Conestoga College
Council of Prairie and Pacific University Libraries (COPPUL)
CUCCIO
Cybera
Durham College
École nationale d'administration publique (ENAP)
École Polytechnique (Polytechnique Montréal)
Fanshawe College
Fédération canadienne des sciences humaines
Fleming College
Fraser Health Authority
George Brown College
Georgian College
Grande Prairie Regional College
Humber College
Institut de physique des particules
Institut de recherche en santé mentale (IRSM) de l'Université d'Ottawa
Institut de technologie du Nord de l'Alberta (NAIT)
Institut de technologie du Sud de l'Alberta (SAIT)
Institut national de la recherche scientifique (INRS)
Institut Vecteur
Lambton College
Lawson Health Research Institute
Lunenfeld-Tanenbaum Research Institute, Sinai Health
Mila
Mohawk College of Applied Arts and Technology
Mount Royal University College
MRnet
Niagara College
Nova Scotia Community College
Ocean Networks Canada
ORION
Red Deer College
Réseau canadien de documentation pour la recherche
Réseau canadien des centres de données de recherches (RCCDR)
Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ)
Réseau informatique éducatif (RIÉ) du Nouveau-Brunswick (NB) et de l'Île-du-Prince-Édouard (ÎPÉ)
Saskatchewan Polytechnic
Selkirk College
Seneca College
Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning
Société canadienne d'astronomie (CASCA)
SRNET
St. Joseph's Healthcare Hamilton
TRIUMF
Université Acadia
Université Brandon
Université Cape Breton
Université d'art et de design Emily-Carr
Université de Moncton
Université de Winnipeg
Université du Québec
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Université du Québec à Rimouski (UQAR)
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais
Université Fraser Valley
Université MacEwan
Université Mount Saint Vincent
Université NSCAD
Université Royal Roads
Université Thompson Rivers
Université Trent
Université Trinity Western
Université Vancouver Island
Vancouver Island Health Authority
Waypoint (Centre de soins de santé mentale)
World Data System